



## **OUVERTURE DE LA PISCINE MUNICIPALE**

**Ouverte pour les citoyens de Dixville à compter du jeudi 24 juin 2021** selon l'horaire suivant:

- ◆ Du lundi au vendredi : 16h00 à 20h00
- ◆ Samedi et dimanche : 13h00 à 16h00

**Bonne baignade!**



### ENTRETIEN DES PELOUSES



La municipalité a remarqué que certains propriétaires tendent à négliger l'entretien de leur pelouse. Nous désirons donc vous rappeler que le règlement de nuisances stipulent que « constitue une nuisance et est prohibé le fait, par le propriétaire [ ... ], de ne pas entretenir son terrain ou de laisser pousser sur son terrain de la végétation à une hauteur excessive... » Ainsi, la municipalité peut émettre des avis d'infraction aux propriétaires qui négligent l'entretien de leur pelouse. En générale, on considère qu'une fréquence de tonte normale au 7 à 10 jours devraient être respectée.

La municipalité de Dixville est reconnue comme un milieu de vie paisible et champêtre, entouré de beaux paysages. Plusieurs d'entre nous ont la chance de posséder un grand terrain, incluant les citoyens du cœur villageois. Afin de conserver sa beauté naturelle, la municipalité demande la collaboration de tous afin de porter une attention à l'entretien de votre propriété.

Veuillez prendre les mesures nécessaires afin d'entretenir votre propriété de façon adéquate.



# *Fête de la pêche à Dixville*

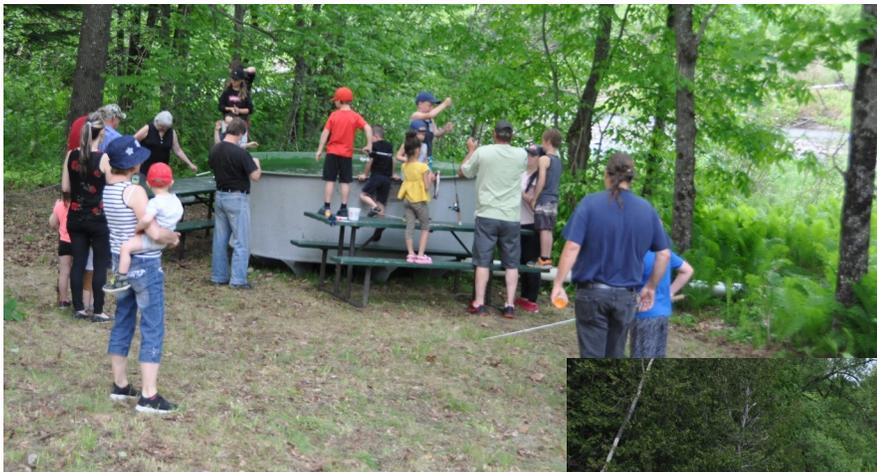


Après une année de pause forcée, la Fête de la pêche fut un grand succès encore une fois! Le comité des loisirs et la municipalité tiennent à remercier les bénévoles qui s'impliquent année après année à l'organisation de l'événement.

Également, malgré le retrait des programmes gouvernementaux qui soutenaient l'activité, nous avons pu compter sur l'implication de divers partenaires locaux. Un énorme merci à nos partenaires :



Fonds Tillotson  
de la région de  
Coaticook



**Félicitations aux gagnants**  
de certificats cadeaux gracieusement  
offert par Gagné Lessard Sports/  
Pronature:

Éloïk Madore      Denis Molleur  
Maryse Bascon



Les enfants fréquentant le service de garde de l'école Sancta-Maria ont pu profiter d'une belle journée de pêche le vendredi. 4 jeunes chanceux ont également gagné un prix de participation, grâce à nos partenaires. Le prix leur a été remis dans la semaine suivante.

COOPÉRATIVE  
DE SOLIDARITÉ  
DE DIXVILLE

**AVIS DE CONVOCATION**

(liquidation des affaires)

Aux membres de la **COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE DIXVILLE**,

Vous êtes convoqués à une assemblée extraordinaire de la coopérative nommée ci-dessus qui aura lieu en mode virtuel le **3 juillet 2021 à 9 h**, afin de :

- prendre connaissance et discuter de la situation financière de la coopérative et du projet de disposition des éléments d'actifs,
- statuer sur la liquidation des affaires de la coopérative et sa dissolution,
- décider de la dévolution du solde de l'actif,
- et, s'il y a lieu, nommer un ou trois liquidateurs.

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE**

Formulaire d'inscription : <https://forms.gle/w3sDVvhau5sb8iTE9>

ou par téléphone au **819-502-8292 (Cynthia)**

Un **document d'information** complémentaire est disponible sur demande pour les membres en communiquant avec la coopérative au numéro de téléphone indiqué ci-dessus.

Signé à Dixville ce 15<sup>e</sup> jour de juin 2021.



---

Cynthia Corbeil, présidente



## AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

**AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 235-21 INTITULÉ :  
« Règlement numéro 235-21, modifiant le règlement de lotissement afin de modifier les dispositions sur l'ouverture  
de nouvelle rue et de modifier plusieurs éléments en lien avec la création de la nouvelle zone RP-5 »**

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 7 juin 2021, le conseil de la municipalité de Dixville a adopté par résolution le projet de règlement n° 235-21 intitulé : « *Règlement numéro 235-21, modifiant le règlement de lotissement afin de modifier les dispositions sur l'ouverture de nouvelle rue et de modifier plusieurs éléments en lien avec la création de la nouvelle zone RP-5* ».

Ce projet de règlement a pour objet d'ajouter une superficie minimale du lot accueillant un projet intégré pour la zone « RP-5 » de 2000 mètres carrés. Ce règlement a également pour objet de modifier les dispositions sur l'ouverture de nouvelle rue et le prolongement de rues existantes en retirant la notion de zone de réserve.

Le projet de règlement contient certaines dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une consultation publique écrite tenue entre le 16 juin et le 5 juillet 2021.

Date limite de réception des avis écrits: 5 juillet à 10h00

Par courrier à l'adresse suivante :

Municipalité de Dixville  
251, chemin Parker  
Dixville, Québec J0B 1P0

Par courriel à l'adresse suivante :

[bureaumunicipal@dixville.ca](mailto:bureaumunicipal@dixville.ca)

Cette mesure exceptionnelle de consultation publique écrite a été prise conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 dans le cadre de l'urgence sanitaire dû à la Covid-19.

Ce projet de règlement peut être consulté sur notre site web au [www.dixville.ca](http://www.dixville.ca) ou au bureau de la municipalité aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné à Dixville, ce 15 juin 2021.

Sylvain Benoit  
Directeur général, secrétaire-trésorier



## AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

### AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 236-21 INTITULÉ : « Règlement numéro 236-21, modifiant le plan d'urbanisme afin de modifier les interventions retenues pour les réseaux de transport »

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 7 juin 2021, le conseil de la municipalité de Dixville a adopté par résolution le projet de règlement n° 236-21 intitulé : « Règlement numéro 236-21, modifiant le plan d'urbanisme afin de modifier les interventions retenues pour les réseaux de transport ».

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 214-20 afin de modifier les interventions retenues pour les réseaux de transport.

Le projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une consultation publique écrite tenue entre le 16 juin et le 5 juillet 2021.

Date limite de réception des avis écrits: 5 juillet à 10h00

Par courrier à l'adresse suivante :

Municipalité de Dixville

251, chemin Parker

Dixville, Québec J0B 1P0

Par courriel à l'adresse suivante :

[bureaumunicipal@dixville.ca](mailto:bureaumunicipal@dixville.ca)

Cette mesure exceptionnelle de consultation publique écrite a été prise conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 dans le cadre de l'urgence sanitaire dû à la Covid-19.

Ce projet de règlement peut être consulté sur notre site web au [www.dixville.ca](http://www.dixville.ca) ou au bureau de la municipalité aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné à Dixville, ce 15 juin 2021.

Sylvain Benoit

Directeur général, secrétaire-trésorier

## AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

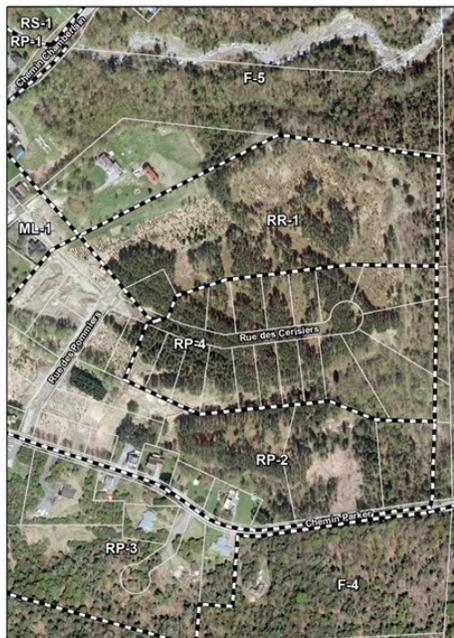
### AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 237-21 INTITULÉ : « Règlement numéro 237-21, modifiant le règlement de zonage afin de modifier plusieurs éléments liés aux usages et de créer la nouvelle zone RP-5 »

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 7 juin 2021, le conseil de la municipalité de Dixville a adopté par résolution le projet de règlement n° 237-21 intitulé : « Règlement numéro 237-21, modifiant le règlement de zonage afin de modifier plusieurs éléments liés aux usages et de créer la nouvelle zone RP-5 ».

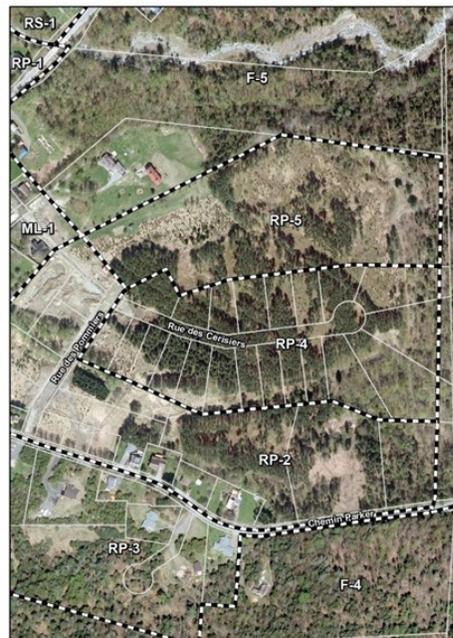
Le projet de règlement vise principalement à créer une nouvelle zone résidentielle primaire. La zone visée est délimitée au nord par la zone F-5 et au sud par la zone RP-2 et RP-4. Ce projet de règlement a également pour objet d'inclure les notions d'entrepreneur artisan et de spécifier que la limite des bassins versants de niveau 4 est indiquée à titre indicatif seulement et doit être établie à l'aide des données les plus à jour de la topographie du territoire.

Le projet de règlement contient certaines dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Situation actuelle



Situation proposée



Avis est par les présentes donné de la tenue d'une consultation publique écrite tenue entre le 16 juin et le 5 juillet 2021.

Date limite de réception des avis écrits: 5 juillet à 10h00

Par courrier à l'adresse suivante :  
Municipalité de Dixville  
251, chemin Parker  
Dixville, Québec J0B 1P0

Par courriel à l'adresse suivante :  
[bureaumunicipal@dixville.ca](mailto:bureaumunicipal@dixville.ca)

Cette mesure exceptionnelle de consultation publique écrite a été prise conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 dans le cadre de l'urgence sanitaire dû à la Covid-19.

Ce projet de règlement peut être consulté sur notre site web au [www.dixville.ca](http://www.dixville.ca) ou au bureau de la municipalité aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné à Dixville, ce 15 juin 2021.

Sylvain Benoit  
Directeur général, secrétaire-trésorier

## **Rapport aux citoyens des faits saillants du Rapport financier 2020**

Le rapport financier consolidé au 31 décembre 2020 englobe les organismes municipaux qui sont sous le contrôle de la municipalité, plus spécifiquement la « Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook » et « la Régie de protection des incendies de la région de Coaticook »

L'état consolidé des activités financières de fonctionnement indique que la municipalité a terminé l'exercice 2020 avec des revenus de fonctionnement de 1 598 067 \$, des revenus d'investissements de 266 137 \$, des charges de 1 507 158 \$, des investissements de 466 809 \$ pour clôturer l'année avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice de 369 978 \$.

D'après les vérificateurs, les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2020, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice.

Le programme triennal d'immobilisation se résume comme suit :

2021 : 393 219 \$

2022 : 141 500 \$

2023 : 81 500 \$

### **Rémunérations des élus 2020**

En conformité avec l'article 11, de la loi sur le Traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001), la municipalité de Dixville rend publique la rémunération des élus municipaux ayant fait partie du conseil municipal au cours de l'année 2020 selon la réglementation en vigueur.

	<b>Rémunération</b>	<b>Allocation de dépenses</b>	<b>Total</b>
Municipalité			
Françoise Bouchard Mairesse	8 300 \$	4 150 \$	12 450 \$
MRC	5 434 \$	2 717 \$	8 151 \$
Teddy Chiasson Conseiller #1	3 060 \$	1 530 \$	4 590 \$
Danielle Lamontagne Conseillère #2	2 920 \$	1 460 \$	4 380 \$
Sylvain Lavoie	2 780 \$	1 390 \$	4 170 \$
Roger Heath Conseiller #4	2 840 \$	1 420 \$	4 260 \$
Fernando Sanchez Conseiller #5	2 920 \$	1 460 \$	4 380 \$
Anthony Laroche Conseiller #6	2 980 \$	1 490 \$	4 470 \$



## CONSEIL MUNICIPAL DE DIXVILLE

### **MAIRESSE: FRANÇOISE BOUCHARD**

FINANCES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, RESSOURCES HUMAINES

*Disponible sur rendez-vous et par courriel : [maire@dixville.ca](mailto:maire@dixville.ca)*

### **CONSEILLE(ÈRE)S:**

TEDDY CHIASSON	LOISIRS DIXVILLE ET STANHOPE
DANIELLE LAMONTAGNE	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE, FAMILLE ET AÎNÉS
SYLVAIN LAVOIE	AQUEDUC, ÉGOUT, ASSAINISSEMENT
ROGER HEATH	VOIRIE ET TRANSPORT
FERNANDO SANCHEZ	DIVERSES COLLECTES, RÉGIE DES DÉCHETS, RESSOURCERIE
ANTHONY LAROCHE	CULTURE, SÉCURITÉ CIVILE, INCENDIE, SECTEUR AGRICOLE

## DIRECTIVES DE LA SANTÉ PUBLIQUE—BUREAU MUNICIPAL

L'accès au bureau municipal est limité. Pour les services qui ne nécessitent pas un rendez-vous en présence, il demeure préférable de nous contacter par téléphone, au 819 849-3037, ou par courriel. Voici les coordonnées pour nous joindre par courriel:

Sylvain Benoit, Directeur général : [bureaumunicipal@dixville.ca](mailto:bureaumunicipal@dixville.ca)

Marie-Soleil Beaulieu, Secrétaire-trésorière adjointe : [secretariat@dixville.ca](mailto:secretariat@dixville.ca)

Service d'urbanisme (lundi seulement): [urbanisme@dixville.ca](mailto:urbanisme@dixville.ca)

Pour joindre Thomas Lepitre, inspecteur municipal, veuillez le contacter par téléphone au 819 571-2323

## CONSEIL MUNICIPAL—PRÉSENCE DU PUBLIC

Avec l'annonce des assouplissements de la santé publique, il nous fait plaisir de vous annoncer que les citoyens seront de nouveau admis aux assemblées de conseil pour nous faire part de leur question. Toutefois, compte tenu du peu d'espace disponible dans la salle du conseil et des mesures de prévention à mettre en place dans le cadre de la pandémie du COVID-19, les citoyens seront admis seulement durant la période de questions, soit de 19h à 19h15. Un maximum de 2 citoyens à la fois seront admis et le port du masque est obligatoire. Les enregistrements audios demeureront disponibles sur le site internet compte tenu qu'il n'est pas possible pour les citoyens d'assister à la réunion dans son intégralité. Vos questions peuvent également être adressées au conseil municipal par courriel au [bureaumunicipal@dixville.ca](mailto:bureaumunicipal@dixville.ca).

## CONTACTS DES ENTREPRISES RESPONSABLES

Vidange-compost: Les Transports Stanley Taylor (2015) inc.

819 889-2893

**Recyclage** MRC de Coaticook (depuis le 1er janvier 2021)

**819 849-9166**

Veuillez noter ces numéros et contacter directement l'entrepreneur à propos du service et, à défaut de satisfaction, communiquer au bureau municipal ou avec l'inspecteur en voirie au 819 571-2323.